

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Cabinet du Président de la
République

N° 295 /PR/Cab.

) E C R E T

Rapportant le décret n° 182 PCM du
26 Octobre 1959 portant création à
Paris d'une Délégation de la Républi-
que du Dahomey

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant Constitution de la
République du Dahomey ;

J le décret n° 182 PCM du 26 Octobre 1959, portant création à Paris
d'une Délégation de la République du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

) E C R E T E

ARTICLE 1er. - Est et demeure rapporté le décret n° 182/PCM du 26
Octobre 1959, portant création à Paris d'une Délégation de la Répu-
blique du Dahomey.

ARTICLE 2. - Le présent décret sdra publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

.R.	15
.O.R.D.	1
.G.C.M.	3
.F.	1
.F.	2
.F.	1
Trésor	1
Assemblée Nat.	1
Délégation Paris	1

PORTO-NOVO, le 22 SEPTEMBRE 1961

F. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ABSENT :

Le Vice-Président de la République,

S. M. Apithy

S.M. APITHY.